



N° 29 – 8 Mars 2023

WARLUS - INFOS

NETTOYONS LA NATURE

Sommaire

<i>Nettoyons la Nature</i>	<i>P. 1</i>
<i>Chasse à l'œuf</i>	<i>P. 1</i>
<i>Marcher à Warlus</i>	<i>P. 2</i>
<i>Subvention vélo</i>	<i>P. 2</i>
<i>Abus de confiance</i>	<i>P. 3</i>
<i>Liste électorale</i>	<i>P. 3</i>
<i>Grippe aviaire</i>	<i>P. 4</i>
<i>Formation BAFA</i>	<i>P. 4</i>

Les actions de nettoyage de la nature reviennent dans les Hauts-de-France pour une nouvelle édition en mars 2023 !

Cette année, toutes les bonnes volontés seront mobilisées les 18, 19 et 20 mars 2023.

Pour notre commune, la municipalité s'est engagée en faveur de cette opération qui est

prévue le **dimanche 19 Mars 2023 de 10 heures à midi**. Ceux qui souhaitent participer au nettoyage de la nature pourront se présenter **place de la Mairie à partir de 9 heures 45**.

Il est demandé aux adultes de se munir si possible de gants et d'un gilet de sécurité. Des gants sont prévus pour les enfants qui participeraient à cette collecte de déchets. De plus, les jeunes participants recevront un diplôme soulignant leur sens civique et leur engagement.

Le pot de l'amitié sera offert à l'ensemble des participants à l'issue de cette collecte.



CHASSE A L'ŒUF LE 10 AVRIL



Le Conseil Municipal vous propose de recevoir les enfants de la commune le **lundi 10 Avril 2023 à 11 heures sur la place communale** pour une chasse à l'œuf. Les enfants nés après le 1^{er} Janvier 2008 pourront y participer.

Pour préserver les chances des plus petits, les enfants seront répartis en deux groupes (les moins de 7 ans d'une part et les 7 à 15 ans d'autre part). Deux chasses à l'œuf consécutives seront donc organisées.

Quel que soit le nombre d'œufs trouvés, les enfants recevront une confiserie et un livre.

Une collation sera également servie. Nous comptons sur la participation de vos enfants.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



MARCHER A WARLUS

Depuis le 24 février quelques Warlusiennes se regroupent en toute liberté (pas d'adhésion, pas d'assurance club, pas d'encadrement) pour marcher ensemble autour de Warlus.

Si cela vous tente, n'hésitez pas, venez les rejoindre, vous serez les bienvenu(e)s !!!

Rendez-vous chaque vendredi à 9 heures 30 près de la salle polyvalente.



SUBVENTION VELO

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois octroie aux particuliers, une subvention à l'achat de vélo à assistance électrique. Cette aide est disponible depuis le 1er Mars 2023.

Cette subvention vous permet de bénéficier d'une participation à l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo mécanique ou d'un kit d'électrification (neuf ou d'occasion*). Cette démarche s'inscrit dans la politique en faveur de la mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle et a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens et de loisirs.

**sous conditions (voir règlement)*

Qui peut en bénéficier ? Tout habitant de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, âgé d'au moins 16 ans. Aucune condition de revenus n'est exigée mais une seule subvention est recevable par foyer fiscal.

L'achat doit être postérieur au dépôt du dossier de demande de subvention.

Les documents sont disponibles en téléchargement, ainsi que toutes les informations relatives à cette subvention sur le lien suivant :

TOUTES LES INFOS & DEMANDE EN LIGNE
HTTPS://CAMPAGNESARTOIS.FR

PAS DE PRESSION
DEMANDEZ LA SUBVENTION

DÉS LE 1^{ER} MARS 2023
LES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
VOUS AIDENT À PASSER AU VÉLO

JUSQU'À
300 € D'AIDE*
POUR L'ACHAT D'UN VÉLO

CAMPAGNES de l'ARTOIS
Communauté de Communes

<https://campagnesartois.fr/vivre/environnement/mobilite/48534-2/>

Le dossier doit être renvoyé à : Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois – Aide à l'achat de vélo - 1050 Avenue François Mitterrand 62810 AVESNES LE COMTE

ABUS DE CONFIANCE ET ABUS DE FAIBLESSE

Des démarcheurs malveillants se présentent régulièrement au domicile des habitants et leur proposent des services ou produits dans le seul but de gagner leur confiance et d'en profiter pour les tromper ou leur réclamer de l'argent. Les derniers en date dans notre commune ont proposé de remplacer le couvercle d'une poubelle pour 5 € (1).

De façon générale, la plus grande circonspection est conseillée vis à vis de tous les démarcheurs à domicile, en particulier s'ils vous offrent des services ou produits à des prix imbattables. Il est recommandé aux personnes seules de ne jamais laisser entrer de inconnus, de ne pas ouvrir totalement leur porte, ou de répondre par une fenêtre. Faire comme si un membre de la famille était dans une autre pièce ou dans la cour ou le jardin est aussi une démarche dissuasive pour les visiteurs malintentionnés.

(1) Un problème de collecte, un conteneur cassé, une question sur le tri ? Contactez le **Service Relation Usagers du Syndicat Mixte Artois Valorisation au 0 800 62 10 62**

Il est rappelé qu'en cas de dégradation d'une poubelle, il est possible de faire intervenir **gratuitement** les services du SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation) par simple appel téléphonique. Le jour et l'heure approximative de passage vous seront indiqués. Vous n'aurez plus qu'à sortir votre poubelle à réparer et votre présence au moment de l'intervention n'est en général pas indispensable.



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE COMMUNALE



L'article L9 du code électoral indique que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Et nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales (article L10).

Les listes électorales sont permanentes. Contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin, la date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Chaque citoyen a désormais la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chacun peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne.

De plus, l'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation,

pourra s'inscrire directement par internet.

Interroger votre situation électorale :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

Inscription sur la liste électorale en cas de déménagement :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>

Bien qu'aucune élection ne soit prévue dans l'immédiat, il est fortement conseillé aux **nouveaux habitants** ayant rejoint notre commune, et qui n'auraient pas encore régularisé leur situation, d'effectuer cette démarche pour **une inscription (ou un transfert) sur la liste électorale de Warlus.**

GRIPPE AVIAIRE

La situation sanitaire au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en France s'est détériorée depuis le mois d'Août 2022. Ces dernières semaines, même si on enregistre une baisse de l'incidence en élevages, les conditions climatiques favorisent la survie du virus dans l'environnement et des mortalités importantes sont observées dans l'avifaune sauvage.

Pour faire face à un risque de contamination accru du fait de la baisse des températures et de la forte activité migratoire des oiseaux sauvages, le niveau de risque avait été relevé de « modéré » à « élevé » le 10 novembre dernier sur l'ensemble du territoire métropolitain.

C'est pourquoi, considérant que le risque d'introduction du virus dans les élevages de volailles peut survenir à la faveur de mouvements de populations d'oiseaux sauvages, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a décidé de placer la totalité des communes du département en zone de contrôle temporaire vis-à-vis du virus de l'IAHP à compter du 21 Février 2023.

Concrètement, par cette décision :

- Il est procédé au recensement de tous les lieux de détention de volailles ou d'autres oiseaux captifs à finalité commerciale ou non commerciale.
- **Tous les détenteurs de volailles ou d'oiseaux captifs, professionnels et particuliers doivent renforcer les mesures de biosécurité, notamment avec la mise en place de systèmes de désinfection des locaux, des véhicules et des personnes en entrées et sorties.**
- Toute apparition de signes cliniques d'influenza aviaire devra être signalée sans délai au vétérinaire sanitaire qui en référera à la Direction Départementale de la Protection des Populations.



Nous comptons sur la vigilance et la responsabilité de tous les détenteurs de volailles pour respecter scrupuleusement ces prescriptions et signaler tout signe de contamination de leur élevage, même s'il ne s'agit que de quelques volailles détenues pour un usage personnel.



FORMATION GÉNÉRALE BFAFA

DUISANS

DU 22 AU 30 AVRIL 2023

CAMPAGNES de l'ARTOIS

DEMI-PENSION : 351 €

Tarif préférentiel pour les habitants de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. (420€ tarif extérieurs)
Le code pour le tarif préférentiel est à demander au service jeunesse de la CCCA.

N'hésitez pas à nous contacter ou à contacter Mme Formentini à la CCCA plus plus d'informations.
03 21 220 200

BAFA LIGUE 59 62
Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais
03 21 24 48 66 - bafabaf@ligue62.org

PLUS D'INFOS, INSCRIPTIONS EN LIGNE : WWW.BAFALIGUE5962.ORG

FORMATION BFAFA

Une formation générale BFAFA est proposée à Duisans du 22 au 30 Avril 2023 par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, avec un tarif préférentiel pour les habitants de la CCCA. Le code pour le tarif préférentiel est à demander au service jeunesse de la CCCA (demi-pension 351 € - 420 € pour les extérieurs à la CCCA).

Plus d'infos et inscription en ligne sur :

www.bafaligue5962.org

ou contacter Madame FORMENTINI à la CCCA au :

03 21 220 200